

Vente ambulante

Mise en concurrence pour l'occupation du domaine public routier départemental

Commune de Sauve

Vous êtes marchand ambulant et vous souhaitez occuper le domaine public routier départemental ?

Attention, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017, toute demande est désormais soumise à concurrence.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.gard.fr, dans la rubrique « Au quotidien / Développer l'attractivité du territoire / Valorisation du territoire et des produits locaux ». Il devra être completé et adressé au Département du Gard :

avant le 19 février 2021 pour les demandes d'occupation pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2021

avant le 11 juin 2021 pour les demandes d'occupation pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021

Une commission départagera les candidats en fonction de trois critères classés par ordre d'importance :

- la production locale et les produits du terroir
- le respect de l'environnement
- la qualité visuelle

Pour plus de renseignements :

Téléphone : 04 66 70 53 59 / 04 66 70 53 40

Courriel : venteambulante@gard.fr

Vous pouvez également scanner le QR Code ci-dessous pour accéder à la page de téléchargement du dossier.

